

conflits, car tout ce qui tient de l'homme est humain, donc faillible, donc perfectible, donc sujet à l'erreur. La force physique, ou numérique, si l'on préfère, peut rencontrer inopportunistement la force morale, celle qui n'a pour elle que la justice absolue, l'équité relative ou l'autorité des lois. Il appartient à l'homme d'Etat d'équilibrer, de contrebalancer de telle sorte ces deux puissances, l'une abstraite, si l'on veut, l'autre décidément concrète, qu'elles s'harmoniseront et arrondiront leurs angles de contact. Les Pères de la Confédération, qui furent des hommes d'Etat dans l'acceptation plénière du vocable, le pressentirent et le comprirent. Ils fondèrent, sur des assises de saine et de prudente justice, leur édifice constitutionnel. Et ils le revêtirent de cette seule substance matérielle qui pouvait en préserver des intempéries la structure; je veux dire le respect mutuel.

Notre peuple, monsieur le président, a le culte du respect. Malgré le débrillé d'un américanisme qui n'est ni dans nos goûts ni dans notre esprit, nous sommes restés des respectueux. Respect de l'ordre établi, des institutions qui nous régissent, des traditions religieuses, locales et nationales. Respect surtout des droits naturels ou acquis de ceux d'autre sang qui vivent avec nous. Cette large mesure de justice qui n'est que l'expression de la force sûre de soi, nous ne l'avons jamais marchandée. Nous n'avons demandé, en retour, que le traitement réciproque. Notre peuple est de plus en plus fier. Il sent s'éveiller à des soleils plus chauds son idéal québécois et canadien, mobile de ses attitudes et force de son bras.

Sur cette base du respect mutuel dans la pleine acceptation des droits et des devoirs réciproques qu'il impose, la province de Québec continuera d'offrir aux provinces-sœurs l'appoint de sa stabilité, de son esprit purement canadien, des fortes disciplines qu'elle puise dans sa foi solide et l'héritage de ses pères.

Méditant, ces jours derniers, monsieur le président, sur ces quelques pensées et sur la situation politique actuelle, j'ai eu la curiosité de compulsier les vieux documents et de relire, entre autres choses, les débats de la session de 1879.

Le parti conservateur dirigé par sir John A. Macdonald venait, au mois d'octobre 1878, de remporter une victoire signalée sur le parti de l'honorable Alexander MacKenzie qui, durant quatre années au pouvoir, avait pratiqué le libre-échange.

Monsieur Joseph Tassé, député d'Ottawa, choisi pour appuyer l'adresse en réponse au discours du Trône, le 13 février 1879, à l'ouverture du quatrième Parlement, résumant le

bilan de quatre années d'administration libérale, disait: "Notre commerce est paralysé, nos industries sont languissantes, nos populations ouvrières sans travail, la propriété subit une dépréciation énorme; bref, tout le monde souffre d'une crise sans exemple dans nos annales par son intensité autant que par sa durée."

Mais, en 1879, sir John A. Macdonald, l'honorable Samuel Leonard Tilley, l'honorable John Henry Pope, sir Hector Langevin, sir Charles Tupper, l'honorable F. L. Masson, s'il m'est permis de ne nommer que ceux-là, avaient assumé la tâche de ramener notre pays dans sa voie traditionnelle. Puis-je évoquer les grandes figures de cette époque sans saluer celle de l'honorable Joseph Goderick Blanchet, le grand-père de mon ami, l'honorable Maurice Dupré, solliciteur général du Canada, et qui était élu unanimement, à l'ouverture de la session de 1879, président de la Chambre des communes. Il a été le premier Orateur canadien français choisi au Parlement du Canada, après la Confédération, et le seul, à la fois président de la Chambre des communes à Ottawa et président de l'Assemblée législative à Québec.

Ces gloires du parti conservateur, dont le cri de ralliement: "le Canada aux Canadiens," synthétisait la doctrine protectionniste, ramenèrent la stabilité dans les finances et la prospérité dans le pays, en assurant la renaissance de l'agriculture et de l'industrie.

Durant la grande campagne de 1878, sir John A. Macdonald, tout comme l'honorable R. B. Bennett en 1930, avait préconisé le retour à la politique nationale de protection, —et au Sénat canadien, le 17 février 1879, l'honorable Charles Boucher de Boucherville qui venait de quitter le poste de premier ministre de la province de Québec dans les circonstances que vous connaissez, pour entrer au Sénat, et à qui venait d'échoir l'honneur redoutable d'être le porte-parole de sa province et de sa race, en appuyant, à la Chambre Haute, l'adresse en réponse au discours du Trône, disait en proclamant la nécessité de remplir les promesses faites par les conservateurs à l'électorat canadien: "Je crois que les nations comme les individus n'ont pas le droit de violer leurs engagements."

Ne vous semble-t-il pas, monsieur le président, qu'en dépit des variations politiques et de la contingence des choses, l'histoire se répète. Le parti libéral, en 1878 et en 1930 professait les mêmes doctrines. Et une crise analogue a sévi dans tout le pays, en 1878 comme en 1930, mettant en péril l'agriculture et l'industrie.

En 1930 comme en 1878, dans les campagnes, l'agriculture souffre, et le traité néfaste